

Procédures à suivre pour la poursuite de la scolarité

Propositions du conseil des maîtres	A remplir	Quand ?	Qui ?
Le conseil des maîtres signifie aux parents le passage dans la classe supérieure (du CP au CM2)	Annexe 0	Pour le 27 avril 2020	
Le conseil des maîtres se prononce pour un allongement de la scolarité à l'école maternelle	Dossier MDA (Cf. § 2.2 de la circulaire DDEC)	Pour le 22 mai 2020	Examen de la situation par la MDA
Le conseil des maîtres se prononce pour un allongement d'un an de la scolarité à l'école élémentaire	Annexe 0 + dossier étayé à tenir à disposition de l'IEN	Pour le 27 avril 2020	Information IEN
Le conseil des maîtres se prononce pour une réduction d'un an de la scolarité à l'école maternelle	Annexe 0 + dossier étayé à tenir à disposition de l'IEN (cf. circulaire DDEC § 2.3)	Pour le 27 avril 2020	Echange avec les parents
Le conseil des maîtres se prononce pour une réduction d'un an de la scolarité à l'école élémentaire	+ dossier étayé (Cf. §4 et §5 de la circulaire DDEC)	Pour le 27 avril 2020	Information de l'IEN
Le conseil des maîtres se prononce pour une réduction de plus d'un an de la scolarité à l'école élémentaire	Annexe 1 + dossier étayé (Cf. §6 de la circulaire DDEC)	Au plus tard le 31 mars 2020	Accord IEN
La famille n'est pas en accord avec la proposition du conseil des maîtres	Annexe 0 Annexe 0bis Echange(s) avec la famille Dossier étayé (cf. § 7 de la circulaire DDEC)	Respect des 15 jours de délai dans le cadre du calendrier	Commission d'appel